



**Syndicat National des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale**



**Syndicat de l'Administration
et de l'Intendance**

Paris, le 9 février 2023

à Monsieur Thierry Le Goff
Secrétaire général des ministères
de l'Éducation nationale
et de l'Enseignement supérieur
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : demande d'audience conjointe SNPDEN-UNSA et A&I-UNSA

Monsieur le Secrétaire général,

Le SNPDEN-UNSA et A&I UNSA désirent vous rencontrer afin d'aborder différents sujets qui nous questionnent et qui mettent en difficulté les EPLE dans leur fonctionnement quotidien.

Voici les points que nous souhaiterions aborder avec vous :

- la mise en place du progiciel OPALE dans les EPLE
- la question de l'autorité fonctionnelle de la collectivité dans le cadre de la loi 3DS
- l'évolution des moyens administratifs alloués aux EPLE
- l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 qui institue un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires, commun aux ordonnateurs et aux comptables
- l'augmentation des tarifs des fluides et son impact sur les budgets des EPLE.

Nous vous remercions, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir prendre en compte notre demande en nous communiquant une date de rencontre, et vous prions de recevoir l'expression de notre haute considération.

Bruno BOBKIEWICZ
Secrétaire général du SNPDEN-UNSA

Jean-Marc BOEUF
Secrétaire général de A&I-UNSA